



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION OCTOPUS MUSIQUES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite mettre en place un projet sur le thème de l'improvisation à destination des élèves des classes de percussions, claviers et des instruments à vent du conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves des 2ème et 3ème cycles de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger et de partager autour de l'improvisation,

Considérant que l'association OCTOPUS MUSIQUES, avec Simon FACHE pianiste, trompettiste, arrangeur, orchestrateur et producteur, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master class sur le travail autour de l'improvisation,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association OCTOPUS MUSIQUES, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 9 rue Thiers, ayant pour objet la programmation d'une master class sur le thème de l'improvisation les mercredis 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre 2023, à la salle Lemaitre à Lapugnoy et ce pour un montant de 2 252,00 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

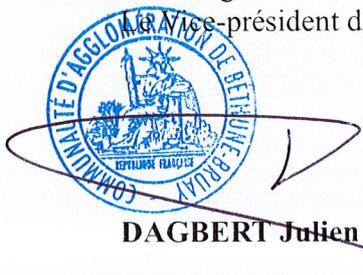
DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association OCTOPUS MUSIQUES, dont le siège social se situe à Tourcoing (59200), 9 rue Thiers, ayant pour objet la programmation d'une master class à destination des élèves des classes de percussions, claviers et des instruments à vent du conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire, 2ème et 3ème cycles, sur le thème de l'improvisation qui aura lieu les mercredis 18 octobre, 22 novembre et 20 décembre 2023 à Lapugnoy, salle Lemaitre, avec Simon FACHE pianiste, trompettiste, arrangeur, orchestrateur et producteur pour un montant de 2 252,00 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 SEP. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

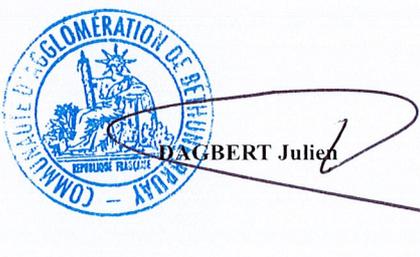


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien